



MARS 2019
N°1 64^e ANNEE
JAB 2518 NODS

WWW.UNITERRE.CH

LA DÉCLARATION SUR LES
DROITS DES PAYSANS
ET AUTRES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES ZONES
RURALES A ETE ACCEPTÉE

REVENU AGRICOLE
LA POLITIQUE AGRICOLE 2022*

POLITIQUE AGRICOLE
Notre avis

ASSEMBLEE GENERALE
5 avril 2019 à 9h30

uniterre

LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT



LE PRINTEMPS DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

LE TEMPS DES ACTES !

EDITORIAL

RUDI BERLI
 SECRÉTAIRE D'UNITERRE

On se serait bien passé des cadeaux de départ de l'ancien Conseiller Fédéral Schneider-Ammann. Jusqu'au bout il aura été fidèle au service des intérêts immédiats de l'industrie et de la finance, alors que la Suisse a besoin d'une vraie politique agricole et alimentaire. La prise en otage par le département de l'Economie doit cesser ! Le oui à la sécurité alimentaire était pourtant un signal clair !

Alors que notre société doit faire face à la sixième extinction de masse, aux défis alimentaires mondiaux, aux effets encore imprévisibles du changement climatique, notre gouvernement reste sur ses vieilles recettes de croissance qui sont à la base des problèmes actuels. Il est vrai qu'il est plus simple de promettre de la barbe à papa et des technologies miraculeuses que d'admettre que l'on va dans le mur. Il n'y a qu'une seule issue possible : un changement de cap pour un avenir viable.

Qu'est-ce que nous propose la politique agricole 22* ? Une nouvelle dérégulation marchande et le découplage fatal du marché, du social et de l'environnement. Sur le marché, la Confédération renonce à ses obligations légales d'appliquer la loi afin de renforcer la position de négociation des organisations paysannes pour améliorer les prix à la production, de gérer les volumes, pour protéger la production indigène (fourrages, céréales panifiables, lait, viande). Au niveau social, à part une proposition maladroite pour améliorer le statut d'assurance sociale du conjoint en la liant à une mesure punitive, il y a la tentative dangereuse de saborder le droit foncier rural et de l'ouvrir à la spéculation au nom de l'accès à la terre. La destruction structurelle de l'agriculture paysanne ne semble déranger personne !

Au niveau de l'environnement, des mesures administratives, technocratiques, inutiles devraient résoudre les problèmes créés. Au lieu d'une politique agricole, l'administration propose une guerre autour des paiements directs.

L'agriculture paysanne, dépendante du sol et gérant de façon responsable les ressources disponibles localement, est le modèle d'avenir. L'élevage et la culture végétale industriels hors-sol n'ont pas d'avenir, comme en témoignent les initiatives sur l'eau potable, les pesticides et la détention de masse. Et c'est à l'agriculture de défendre le prix que le choix d'un mode de production implique. Une agriculture plus durable, un élevage lié au sol, plus respectueux des animaux coûtera plus cher. L'agriculture ne pourra pas faire toujours mieux en étant payée toujours moins !

Dans la société de nombreuses voix exigent des actes, et à tous les échelons se créent déjà des nouvelles pratiques économiques plus durables basées sur une coopération efficace plutôt que sur la compétition. Ce modèle remet l'utilité publique au centre de nos politiques agricoles. •

RETROSPECTIVE

Journée de la votation avec la délégation de LVC
 Séminaire des femmes en Autriche
 Paysannes à Berlin (source: Unabhängige Bauernstimme)
 Page 1: Délégation de LVC devant les Nations Unies

LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PAYSANS, UN INSTRUMENT INTERNATIONAL EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

MICHELLE ZUFFEREY
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales a été acceptée le 17 décembre 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. La déclaration a été activement soutenue par la Suisse qui a voté en sa faveur à Genève (septembre 2018) et New York (décembre 2018).

Cette déclaration protège les paysan.ne.s, les ouvrier.e.s agricoles, les paysan.ne.s sans terre, les bergers, les pêcheurs, les chasseurs-cueilleurs, les peuples indigènes, mais aussi les salariés dans les plantations, les exploitations agricoles, les forêts, les exploitations aquacoles et les entreprises agro industrielles.

NB : Dans cet article, l'utilisation du terme « paysans » comprend tous les bénéficiaires de la déclaration, hommes et femmes.

L'ANALYSE DE LA SITUATION DES PAYSANS ET DES AUTRES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES ZONES RURALES. Dans son introduction, la Déclaration présente une série de constats qui justifient qu'une déclaration spécifique est nécessaire pour protéger les paysans. En effet, malgré les services fondamentaux que rendent les paysans (alimentation, maintien de la biodiversité), ils représentent le segment de la population le plus durement frappé par la pauvreté et ils subissent de plein fouet les graves conséquences de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. Le nombre des fermes diminue de manière inquiétante et cela met en danger la sécurité alimentaire mondiale et le droit à l'alimentation. Le système actuel qui repose sur la concurrence des paysan.ne.s au niveau national et international et sur la spéculation sur les produits alimentaires est aussi la cause du démantèlement des agricultures familiales.

LES PRINCIPAUX ARTICLES DE LA DÉCLARATION. La déclaration (téléchargeable sur le site internet d'Uniterre) compte 28 articles, qui définissent les droits des paysans et les obligations des Etats. Eclairage sur des articles-clés :

LE DROIT DE S'ORGANISER POUR SE DÉFENDRE ET GARANTIR LES PRIX (ARTICLES 9, 10, 11, 16). Ces articles définissent le droit des paysans à constituer des organisations, des syndicats, des coopératives, pour se protéger et négocier, de manière indépendante, sans aucune ingérence, contrainte ou répression... Et le devoir de l'Etat à apporter son soutien pour renforcer la position des paysans lors de négociations afin de garantir que les conditions et les prix fixés soient justes et stables pour eux-même et pour leur famille. Ce droit est complété (article 11) par le devoir de l'Etat de transmettre des informations utiles et transparentes concernant les facteurs susceptibles d'influer sur la production, la transformation, la commercialisation et la distribution des produits.

LE DROIT À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ARTICLES 14, 18). Cet article décrit les droits de tous les bénéficiaires en spécifiant les conditions nécessaires aux ouvriers et ouvrières agricoles, comme le droit de s'organiser, de se défendre, ainsi que l'accès à l'information, notamment sur les produits chimiques utilisés et leur impacts sur la santé. Le droit d'avoir également un équipement de travail adéquat. Il s'agit de dignité au travail et de lutte contre toutes les formes d'exploitation et de maltraitance.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (ARTICLE 15). Les États élaboreront, en partenariat avec les paysans, des politiques publiques aux niveaux local, national, régional et international visant à promouvoir et à protéger le droit à une alimentation suffisante, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que des systèmes alimentaires durables et équitables. Dans ce but, les États établiront des mécanismes destinés à assurer la cohérence de leurs politiques agricoles, économiques, sociales, culturelles.

LE DROIT À LA TERRE (ARTICLE 17). Les paysans ont droit à la terre, individuellement et/ou collectivement, ce qui comprend le droit d'accéder à la terre et aux plans d'eau, zones maritimes côtières, zones de pêche, pâturages et forêts qui s'y trouvent, et de les utiliser et de les gérer d'une manière durable, pour s'assurer un niveau de vie suffisant, avoir un endroit où vivre en sécurité, dans la paix et la dignité, et développer leurs cultures.

LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN (ARTICLE 18). Les paysans ont droit à la préservation et à la protection de leur environnement et de la capacité productive de leurs terres ainsi que des ressources qu'ils utilisent et gèrent.

L'Etat les protègent contre les atteintes de la part d'acteurs non étatiques, notamment en faisant respecter les lois sur la protection de l'environnement.

LE DROIT AUX SEMENCES (ARTICLE 19).

Les paysans sont titulaires du droit aux semences qui englobe :

a) Le droit à la protection des savoirs traditionnels relatifs aux ressources phylogénétiques

pour l'alimentation et l'agriculture ;

- b) Le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;
- c) Le droit de participer à la prise de décisions sur les questions touchant la préservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;
- d) Le droit de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences de ferme ou du matériel de multiplication.

LE DROIT À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION (ARTICLE 20). Les États prendront des mesures appropriées pour prévenir l'épuisement et assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Ils préviendront les risques de violation des droits des paysans découlant du développement, de la manipulation, du transport, de l'utilisation, du transfert ou de l'introduction de tout organisme vivant modifié.

LES PERSPECTIVES. La Déclaration décrit tous les paramètres qui devraient être mis en œuvre pour développer un système alimentaire durable. A Uniterre, nous savons quel chemin prendre et c'est celui de la souveraineté alimentaire. Nous n'avons pas (encore) été entendus par le peuple et encore moins par le politique. Mais le contexte change et le nombre de voix qui remettent en cause le système est en augmentation. A Uniterre nous utiliserons la déclaration dans nos revendications chaque fois que ce sera utile et nous nous organisons au niveau national pour la faire valoir. Notre pays a soutenu tout le processus d'élaboration de cette déclaration et a voté 2 fois en sa faveur... A nous de le rappeler à l'OFAG et sous la coupole. •

SEMAINE DU GOÛT 2019 INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

La 19^e édition de la Semaine Suisse du Goût se déroulera du 12 au 22 septembre 2019. Cet événement fédère chaque année plus de 2500 événements autour des plaisirs de la table, de la souveraineté alimentaire à travers tout le pays. Plaisir, convivialité, transmission du goût et du bien manger aux futures générations, produits de qualité, soutien à l'économie et aux artisans locaux, des valeurs partagées avec Uniterre.

MONTREUX VILLE DU GOÛT 2019

Cette année, c'est la ville de Montreux qui sera la Ville suisse du Goût. Une opportunité pour la Riviera Vaudoise de montrer la richesse et la diversité de sa gastronomie locale fortement ancrée autour de la vigne.

22 MARRAINES « ARTISANES DE LA VIGNE »

Une vigne qui sera d'ailleurs à l'honneur cette année puisque ce n'est pas un parrain mais bien 22 marraines avec les Artisanes de la Vigne qui porteront le projet à travers tout le pays.

Plus d'infos : www.gout.ch

**INSCRIPTION OUVERTE DÈS LE 6 MARS
OFFERTE POUR TOUS LES PARTICIPANTS UNITERRE VALEUR CHF 200.-**

REVENU AGRICOLE: UNE AFFAIRE DE GROS SOUS !

ANALYSE

VANESSA RENFER
PAYSANNE, SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Chaque année, l'administration fédérale, par sa station de recherche de Tänikon, nous livre un rapport complet sur la situation économique des familles paysannes. Il vaut la peine de décortiquer la façon dont ces chiffres nous sont présentés, car ce document recèle quelques surprises, plus ou moins bonnes.

L'agriculture en Suisse, à l'instar de beaucoup de pays dans le monde, présente une double composante. Elle est à la fois une branche économique à part entière, dont il est attendu des résultats positifs en termes de rentabilité. Elle est également à charge de l'Etat et de ce fait s'apparente à un service à la population, service qui englobe différentes prestations telles qu'en premier lieu l'approvisionnement en denrées alimentaires, mais aussi l'entretien du paysage, la préservation de la biodiversité, l'occupation décentralisée du territoire. Les pays qui engagent de telles sommes dans un secteur voudront naturellement connaître les résultats de leur « investissement », raison pour laquelle le revenu agricole fait l'objet d'une enquête approfondie et d'un rapport.

MÉTHODE DE TRAVAIL. Les données sont obtenues directement auprès d'un échantillon aléatoire d'exploitations, par le biais d'un questionnaire rempli par la famille paysanne et par son fiduciaire (le cas échéant). Les données sont anonymisées. Tant l'exploitant que le fiduciaire sont dédommagés pour le travail occasionné. Le panel d'exploitations doit permettre un regard complet sur la situation de l'agriculture en Suisse, ce qui n'est pas une sinécure quand on songe aux immenses différences entre région, altitude, type de production et taille d'exploitation.

De façon générale, le dernier rapport disponible fait état d'une année agricole 2017 plutôt favorable. Diverses exploitations sont avancées, en particulier les conditions météorologiques globalement favorables malgré quelques extrêmes (gelées d'avril, en particulier, puis sécheresse persistante dans de nombreuses régions), et une augmentation des charges plus modérée que celle des produits. Ce sont donc de bonnes récoltes qui ont amélioré le revenu par rapport à l'année précédente.

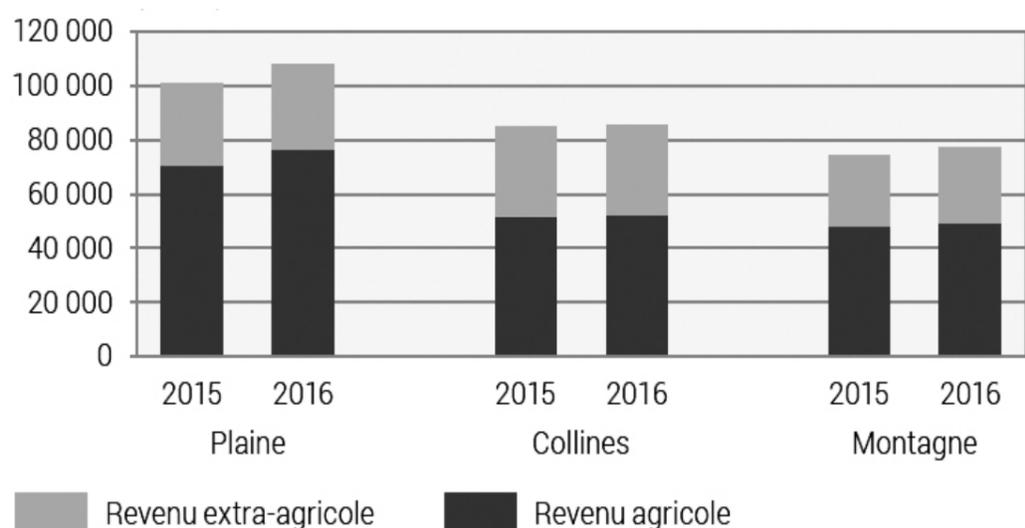
QUELQUES DÉFINITIONS SONT NÉCESSAIRES POUR BIEN SITUER DE QUOI L'ON PARLE :

- Revenu agricole : Excédent annuel dégagé par l'exploitation agricole servant à rétribuer les fonds propres investis dans l'exploitation et le travail accompli par la main-d'œuvre familiale non salariée.
- Revenu extra-agricole : Comprend tous les éléments de revenu extra-agricoles de la famille de l'exploitant (non seulement ceux issus d'activités lucratives), sans les héritages ou dons, ni les versements des assurances capital.
- Revenu total : somme du revenu agricole et extra-agricole

REVENU ANNEXE NÉCESSAIRE. L'agriculture est probablement le seul domaine en Suisse où l'on regroupe non seulement des revenus de plusieurs activités, mais également les revenus des deux conjoints pour en déduire un revenu total pour la famille. Cela démontre plusieurs choses. La méthodologie admet comme postulat de base que l'agriculture seule n'est pas suffisante. De fait, combien de fermes peuvent encore prétendre aujourd'hui pouvoir tourner sans un apport extérieur ? Il est nécessaire de pratiquer une activité annexe, que celle-ci soit du fait du/de la chef.fe d'exploitation ou de son/sa conjoint.e, voire des deux bien souvent. Personne ne peut en ignorer les conséquences, une charge de travail de

Revenu total par exploitation agricole

REVENU TOTAL PAR EXPLOITATION AGRICOLE



Source: Agroscope – Dépouillement centralisé des données comptables

© OFS 2018

plus en plus lourde, alors que le seul métier de paysan.ne est déjà très prenant. La moyenne suisse nous apprend que les revenus annexes représentent environ 30% du revenu total d'un ménage agricole.

Un peu plus loin, le rapport évoque la comparaison entre le revenu agricole et les autres salaires d'une région donnée. Dans ce domaine, les différences sont flagrantes et démontrent que les objectifs constitutionnels ne sont de loin pas atteints. Même en plaine, la médiane du revenu agricole n'atteint que le 79% des salaires comparables. La situation est bien pire en montagne où cette proportion n'est que de 55% ! Ces chiffres sont d'ailleurs biaisés, puisqu'ils ne prennent pas totalement en compte le nombre réel d'heures de travail effectuées. L'office fédéral de la statistique fournit à cet égard un graphique intéressant. Le ou la chef.fe d'exploitation est occupé en moyenne à hauteur de 60 heures par semaine. C'est 10h de plus que la moyenne des indépendants, et presque 20h de plus que la moyenne des salariés. Avec ce fait, on s'éloigne encore plus de l'objectif constitutionnel !

TRAVAIL INVISIBLE DES FEMMES. La part des paiements directs dans le revenu agricole est conséquente, sans surprise. Le plus intéressant est de constater qu'en moyenne suisse et dans les régions de collines et de montagne, les paiements directs sont supérieurs au revenu agricole. Seule la région de plaine présente un ratio inversé, avec un revenu agricole supérieur. En plaine, les domaines sont un peu plus grands: la vente des produits agricoles est plus importante, alors que les paiements directs prévus à l'hectare sont plus faibles.

Quelle est la place du travail de la femme dans ce contexte, et comment son apport sur l'exploitation se démarque-t-il ? Sa contribution à l'exploitation est invisible dans les statistiques. Par contre, son éventuel travail à l'extérieur sera bien pris en compte dans le revenu total du ménage. Au final, il

faut retenir que lorsque le rapport sur le revenu agricole est publié, la presse ne retient en général que le montant du revenu agricole moyen par exploitation (en 2017 : 67'800.- frs, + 5.6% par rapport à 2016), montant qui englobe donc très souvent le travail de deux personnes qui cumulent de longues heures. Dès lors la comparaison avec d'autres secteurs économiques perd complètement de sa substance. •

LE COURRIER

**Votre
abonnement,
la garantie
d'un média
indépendant**

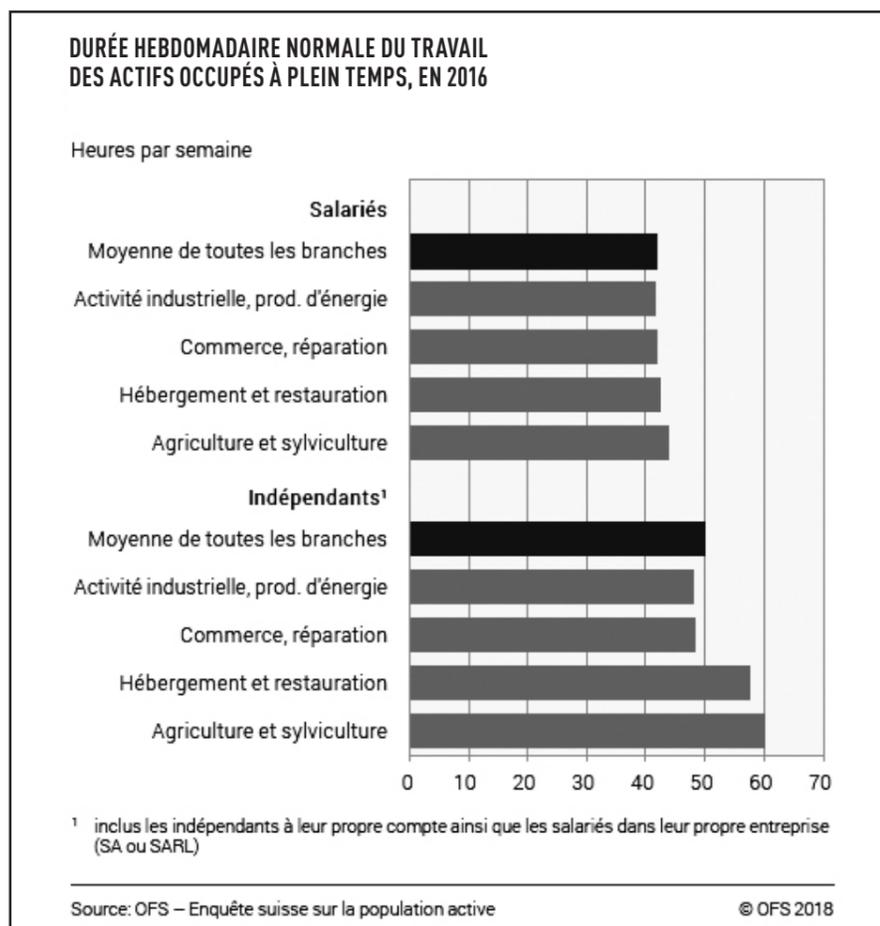
**Essai Web
2 mois: CHF 19.-**

www.lecourrier.ch

« MIROIR AUX ALOUETTES ! »

POINT DE VUE EXTERNE

MONIKA GERLACH
JOURNALISTE INDÉPENDANTE



Qu'on parle de la Confédération ou d'une exploitation agricole, le constat est le même. De nos jours, tout le monde a des dettes. Ce n'est pas une raison d'avoir honte et la future PA22* prévoit de faciliter l'augmentation des dettes.

L'argent est le bien le plus précieux de notre époque. Nous en gagnons et en dépensons tous les jours. Dans le meilleur des cas, nous pouvons en mettre de côté pour les périodes difficiles. « Qui économise ne sera jamais dans le besoin ». C'est une expression qui date du temps de nos grand-mères. Aujourd'hui, cette façon de vivre provoque des sourires condescendants. Économiser, c'est dépassé, dépenser, c'est à la mode. Mais souvent, l'argent manque. Pour ce cas de figure, on connaît les crédits et/ou les hypothèques. En agriculture, il est rare de trouver une exploitation sans dettes. En 2014, Agriexpert a publié quelques chiffres à ce sujet : avec 28 400 francs de dettes par hectare, la Suisse se retrouve parmi les pays européens les plus endettés. Et la tendance est à la hausse.

PROSPÉRITÉ APPARENTE. En 1944 déjà, l'endettement en agriculture était sujet à discussion. Dans un livre sur le jardinage paru à l'époque, on lit : Un commerce international de biens se développait depuis le 17^e siècle [...] il y avait de plus en plus d'argent en circulation ; c'était aussi vrai pour les agriculteurs [...] ils dépensaient de plus en plus pour des articles d'agrément, par exemple le thé, le cacao, le sucre, le vin et le tabac ; dans certaines régions, cela allait tellement loin que les gardiens du peuple se faisaient des soucis, car la prospérité acquise n'était qu'une apparence. Elle a créé des besoins et apportait dettes et misère à de nombreux fermiers. » [traduction]

CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT N'ONT PAS LA MÊME SIGNIFICATION. Les décideurs de l'époque considéraient les dettes comme un danger, contrairement à la vision d'aujourd'hui, où la Berne fédérale promeut l'endettement en vertu de sa volonté de favoriser l'évolution structurelle. Cet encouragement est accompagné de termes tels qu'innovation, rendement et entrepreneuriat. L'octroi facilité de crédits est destiné à simplifier l'évolution structurelle pour rendre l'agriculture suisse plus concurrentielle. A cette politique est lié le désir de croissance – et l'argent est la matière première pour y arriver.

Thomas Sedláček, économiste tchèque, critique ce mantra qui veut que : « la croissance crée la prospérité ». Sedláček affirme que nous sommes dépendants de la croissance, que nous nous comportons comme des toxicomanes qui croient que la vie sans drogues est impossible. « Une grande partie de notre croissance est financée par des dettes. Ce n'est pas de la prospérité. Tôt ou tard, un endettement croissant mène à la faillite. » Au temps de Babylon, les dettes étaient annulées lors d'un changement de souverain. Aujourd'hui, les créanciers sont des institutions financières privées et un allègement de dette est impensable.

L'ARGENT SÉDUIT. La poursuite de la politique actuelle ne résoudra pas les problèmes. Il est donc incompréhensible et risqué que la nouvelle PA22* prévoit de faciliter le dépassement de la charge maximale. La charge maximale a pour but de protéger l'agriculture d'un surendettement. Elle a été introduite en 1947, parce que les dirigeants étaient conscients de leur responsabilité sociale. Depuis 2004, la charge maximale a augmenté en moyenne de 14 %, puisque la valeur de rendement s'est accrue avec le développement technique et économique. À l'heure actuelle, le gouvernement veut assouplir cette limite. Toutefois, une nouvelle augmentation de l'endettement va accroître la pression d'une utilisation non agricole des terres, l'obligation d'avoir un revenu supplémentaire sera plus pressant et la disparition de fermes va s'accroître.

L'argent séduit. Mais pourquoi la Berne fédérale soutient-elle activement un endettement grandissant de l'agriculture ? Peut-être que la collectivité cherche à se déresponsabiliser ? Il serait alors possible de diminuer les paiements directs, puisque l'argent pour la survie proviendrait en partie des banques et des investisseurs privés. Nous pouvons également avancer une autre explication : Berne souhaite maintenir le cap de façon irréflective, alors que le rapport de la FAO, sorti en 2014, démontre clairement que l'agriculture paysanne est plus productive en termes de nourriture que l'agriculture industrielle.

L'artiste français Francis Picabia a dit : « Notre tête est ronde pour permettre à la pensée de changer de direction. » Un changement de cap est nécessaire, mais il faut du courage pour nager à contre-courant ! Pour 2019, je souhaite à toutes les paysannes et tous les paysans beaucoup de chance et de courage. •

Tab. 5: Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale (UTAF) et salaire comparable, moyenne des trois années 2015–2017.

	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Revenu du travail (médiane) Fr./UTAF	54021	38337	33125
Salaire comparable* (médiane) Fr./UTAF	74429	69425	66614

* Source: Enquête sur la structure des salaires de 2014 (OFS 2016) et Indice suisse des salaires de l'Office fédéral de la statistique (OFS 2018).

SOURCES

Der erfolgreiche Pflanzler, Johann Isidor, Verlag Otto Walter AG, Olten, 1944, 4e édition complétée, pp. 15/16
www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/man-moechte-das-system-toeten-das-einen-erschaffen-hat/story/10180923
www.fao.org/3/a-i4036e.pdf page 4



NOTRE AVIS SUR LA POLITIQUE AGRICOLE 2022⁺ : UNE PROPOSITION SCANDALEUSE !

BERTHE DARRAS, SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la politique agricole 2022 le 14 novembre 2018. Nous avons jusqu'au 6 mars 2019 pour faire nos retours. Voici un récapitulatif de la position d'Uniterre.

UNE POLITIQUE AGRICOLE INCOHÉRENTE ! Tout au long du document est mis en avant la volonté de mettre en place des normes de plus en plus strictes en termes d'utilisation des produits phytosanitaires, du respect de l'environnement et du bien être animal, notamment en réponse à l'initiative « eau propre » alors qu'en face, le mot d'ordre du document est « compétitivité ». Lorsqu'une telle dissonance entre ambitions écologiques et exigences du marché est affichée, comment peut-on encore parler de politique agricole ? Pour Uniterre, la meilleure manière de permettre aux paysans de relever les défis futurs (sécurité de l'approvisionnement, bien-être animal, promotion de la biodiversité) est d'assurer un revenu décent aux paysan.ne.s.

DES PROPOSITIONS QUI NE SONT PAS EN ACCORD AVEC LE NOUVEL ARTICLE CONSTITUTIONNEL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE. L'accent est principalement mis sur les marchés de niche et les produits haut de gamme. Seuls ces produits sont-ils dignes de notre agriculture ? Les familles paysannes ne souhaitent-elles pas avant tout remplir leur mission première, c'est-à-dire assurer autant que possible l'approvisionnement de la population en produits de base de la meilleure qualité possible ?

Nous constatons que le Conseil Fédéral nous propose une réforme de la politique agricole qui n'est toujours pas conforme avec les objectifs constitutionnels fixés dans l'article 104 et 104a et que des articles de la loi actuelle sur l'agriculture ne sont toujours pas appliqués.

De plus, pourquoi la digitalisation prend-elle une place aussi importante, au point de devoir figurer dans la loi sur l'agriculture ? Cette digitalisation risque d'être un prétexte pour un accroissement continu de la spécialisation et une intégration verticale toujours plus grande. L'informatique doit être au service de la création de liens entre les consommateurs, leurs besoins et les paysan.ne.s.

DES PROPOSITIONS D'ASSOUPLISSEMENT CONCERNANT L'ACCÈS À LA TERRE TRÈS DANGEREUSES. Afin de permettre l'accès à la terre à des personnes venant de secteurs autres que l'agriculture, le Conseil Fédéral propose d'ouvrir plus largement l'autorisation d'acquisition d'immeubles et d'entreprises agricoles à des personnes morales : soit par une SA ou SARL, déjà possible aujourd'hui ou nouvellement par des fondations, sociétés coopératives ou associations. Si l'intention est louable, nous nous questionnons sur ses véritables objectifs : vouloir

faciliter l'accès à la terre à des personnes qui souhaitent réellement exploiter la terre et en vivre, personnes non issues du milieu agricole ou vouloir ouvrir l'accès à des banques, des investisseurs qui souhaitent placer leur argent dans un domaine sûr ? Malheureusement, la tournure du document actuelle nous fait plutôt pencher pour la 2ème option !

La proposition d'augmenter la charge maximale à plus de 135% de la valeur de rendement, sans besoin d'autorisation, comme c'est le cas aujourd'hui, est dangereuse.

Enfin, un dernier point qui nous inquiète : la Conseil fédéral veut augmenter les exigences en matière de formation (nécessité désormais de détenir au moins le brevet pour prétendre aux paiements directs), n'est-ce pas également une façon de "pousser dehors" la base paysanne au profit "de hauts diplômés" ?

UN POINT POSITIF À SOULIGNER. Il est indiqué dans la proposition la volonté de renforcer le statut du conjoint. Nous saluons cette proposition. Les conjoint.e.s, spécialement les femmes, sont souvent très mal loties en termes de sécurité sociale et se retrouvent dans la précarité en cas de divorce ou à leur retraite. Cette proposition est aussi une reconnaissance (tant attendue) du travail déterminant fourni par les conjoint.e.s. Au lieu d'une proposition punitive (suppression des paiements directs), c'est l'octroi de la nouvelle prime de base qui pourrait être conditionné à l'existence de cette couverture sociale.

CE QUI MANQUE CRUELLEMENT DANS CETTE POLITIQUE AGRICOLE 22⁺

- Le soutien légal qui permettrait l'obtention de davantage de plus-value sur les marchés, cela d'autant plus que l'accent, dans tout le document, est mis sur la commercialisation de produits de niche, alors que le rôle d'une bonne politique agricole est d'assurer en priorité l'alimentation de base de la population du pays: sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire.
- Les outils garantissant un revenu paysan suffisant pour répondre aux exigences de la société civile et du présent document concernant le bien-être animal, la protection de l'environnement et l'utilisation durable de nos ressources.
- Le prolongation du moratoire sur les OGM et autres techniques de génie génétique; en effet ceux-ci n'ont pas tenu leurs promesses en termes de réduction de l'usage des produits phytosanitaires mais ont favorisé l'émergence de variétés entièrement dépendantes de certains produits particulièrement nocifs, et par conséquent, la perte d'autonomie du monde paysan face aux géants de l'agrochimie.

LES POINTS PROBLÉMATIQUES SORTIS DE LA POLITIQUE AGRICOLE !

Souvenez vous du tôle causé par la « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole » sortie en novembre 2017 concernant la volonté du Conseil fédéral de diminuer voire supprimer la protection douanière ? Ces points ont été complètement sortis de la PA22⁺ en indiquant que « le Conseil national a décidé, le 4 juin 2018, qu'il ne fallait pas intégrer les aspects internationaux de la politique agricole dans la PA22⁺ et qu'il fallait traiter l'interconnexion des marchés par des accords de libre-échange négociés séparément, dans l'intérêt de l'économie dans son ensemble. » Quelle honte d'oser faire une chose pareille ! Les accords de libre-échange concernent directement l'agriculture suisse et doivent entrer en ligne de compte dans la politique agricole. De plus, pour ajouter au choc, le Conseil Fédéral a lancé le 19 décembre 2018 – juste avant les congés de fin d'année « bizarrement », une consultation sur une loi pour empêcher que les accords de libre-échange futurs ne puissent faire l'objet de référendums facultatifs. Cette proposition de loi est en consultation jusqu'au 2 avril 2019. Nous ne manquerons pas d'y répondre ! Cette proposition est anti-constitutionnelle !

EN CONCLUSION. Uniterre estime qu'il n'y a pas besoin de réformer à nouveau mais qu'il faut améliorer les outils qui existent actuellement pour aller dans le sens de l'initiative sur la souveraineté alimentaire, qui, ne l'oublions pas, a été acceptée dans quatre cantons romands. La proposition actuellement en consultation pour la PA22⁺ va à l'encontre des vœux exprimés par la population en septembre 2017. Au surplus, elle contredit également la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, soutenue par la Suisse lors du vote à l'ONU le 17 décembre 2018 à New York.

Enfin, Uniterre encourage vivement l'administration à revoir son processus : il est nécessaire que les futures politiques agricoles soient préparées avec les organisations paysannes, plutôt que de soumettre à la consultation un texte qui ne répond pas aux besoins de la base qu'il est censé guider. •

COMPTES ET BILAN 2018

SOUMIS À L'AG DU 5 AVRIL 2018

PERTES ET PROFITS 01.01.2018-31.12.2018

CHARGES		PRODUITS	
Charges de personnel		CA des ventes et prestations de services	
Indemnité de défraiement pour la présidence	4250.00	Abonnements toutes sections confondues	210710.00
Charges de personnel	219142.50	Cotisations EMB	1720.00
Autres charges de personnel	10293.90	Entrées	
Autres charges d'exploitation		Don	56863.10
Loyer	6516.00	FDL - Participation des sections	500.00
Primes d'assurance responsabilité civile	280.00	Ventes diverses- matériel	1576.70
Cotisation ECV	930.85	Rentrées diverses	4820.70
Cotisation EMB	1948.34	Rentrées travail, 1% ACP (Tournerève)	5094.14
Droits et taxes	607.90	Droits paysans Pain pour le Prochain	30000.00
Charges administration et informatique	9031.80	Souveraineté alimentaire	27000.00
Journal, envoi, impression	21897.00	Versement divers projets	12592.15
Maquette nouveau journal	5200.00	Publicité	1041.00
Promotion journal pour recherche de membre	443.75		
Frais matériel publicitaire & propagande	582.30		
Frais de traductions	3998.85		
Frais divers	1507.65		
Matériel informatique-entretien	5868.70		
Abonnement nom de site, switch etc	705.60		
Divers frais			
Frais de banque	489.45		
Différence (bénéfice)	57808.29		
			351917.79
			351917.79

BILAN FINAL 01.01.2018-31.12.2018

ACTIF		PASSIF	
Actifs		Passif	
Liquidités et titres		Dettes à court terme résultant d'achats	
Raiffeisen cpte courant	62746.53	Créanciers	3155.15
Raiffeisen compte don	4403.25	Passifs transitoires	
Actifs transitoires		Charges à payer	5092.95
Actifs transitoires	10542.20	Abonnements payés d'avance	300.00
Actifs immobilisés		Avance sur mandat	25000.00
Immobilisations financières			
Garantie à La Poste	1500.00		
		Capital	45643.88
	79191.98		79191.98

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'UNITERRE

L'assemblée générale d'UNITERRE est fixée au samedi 5 avril 2019 à 9h30, à Yverdon, café Le Tempo, quai de la Thièle 3 (à 5mn du P+R de la gare).

ORDRE DU JOUR

1. PV de l'AG du 7 avril 2018 et de l'AG extraordinaire du 1^{er} juin 2018
2. Rapport de la Présidence
3. Rapport du secrétariat
4. Comptes 2018, rapport des vérificateurs
5. Budget 2019
6. Adoption des rapports, comptes et budget
7. Election d'un.e président.e
8. Stratégie et activités 2019 - 2022 pour Uniterre
9. Divers

12H30 : Apéro Canadien

13H30 - 15H30 : Atelier sur la stratégie et activités d'Uniterre pour 2019-2022

PRÉSIDENTE UNITERRE : SUCCESEUR.SE RECHERCHÉ.E

Charles-Bernard Bolay se retirera à l'AG de cette année, comme annoncé à l'AG 2017. Merci à toutes les sections et tous les membres du Comité de faire rapport au secrétariat sur les candidat.e.s possibles. Nous sommes heureux de vous renseigner sur les exigences de ce poste de leadership. Nous recherchons un agriculteur.trice qui s'identifie à la vision d'Uniterre et qui peut consacrer du temps à ce poste honorifique.

PHILIPPE REICHENBACH: 079 640 89 63
BUREAU : 021 601 74 67

ERIC JOSEPH
MEMBRE SYMPATHISANT DE LA SECTION
NEUCHATELOISE

« Du fait de l'engagement individuel quotidien des membres d'Uniterre en conformité avec leur vécu et leur fidélité de travailleurs de la terre, vous offrez une base de réflexion et d'orientation critique qui répond aux aspirations des jeunes... »



14 JUIN 2019 : GRÈVE DES FEMMES, GRÈVE FÉMINISTE

MICHELLE ZUFFEREY, SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Il y a 37 ans l'article constitutionnel sur l'égalité a été voté et depuis 22 ans la Loi sur l'égalité existe. Pourtant les disparités salariales entre hommes et femmes sont toujours de mise, les retraites des femmes sont souvent misérables. Elles sont en moyenne 37% moindres que celles des hommes.

Les femmes travaillent à temps partiel pour pouvoir s'acquitter des tâches ménagères, du soin des enfants, des proches.

Les femmes paysannes sont dans la même situation. Elles aident leur conjoint en prenant en charge la gestion familiale. Elles soutiennent leur mari sur l'exploitation, en prenant la responsabilité de la comptabilité, elles s'occupent aussi des animaux de la ferme, elles s'engagent aux travaux des champs lors des périodes chargées et font la cuisine pour les ouvrières et ouvriers.

Le 14 juin 2019, toutes les femmes, quelles que soient leur profession, leur rôle, leur appartenance sociale et politique sont appelées à manifester pour démontrer leur solidarité envers les autres femmes. Mais aussi pour que le travail des femmes soit reconnu, pour qu'elles soient visibles, car nombreuses sont les femmes qui travaillent dans l'ombre.

Dans les cantons, les femmes organisent des soirées de discussion, des conférences à la suite de la diffusion d'un film, des fêtes, des ventes de soutien, etc.

INFORMEZ-VOUS SUR LES ACTIVITÉS PRÉVUES DANS VOTRE CANTON ! La coordination romande de la grève des femmes vous donnera les contacts et coordonnées nécessaires. Voir : grevefeministe@gmail.com, mais aussi Facebook : Grève des femmes, grève féministe.

Ce serait magnifique que les femmes paysannes soient visibles et qu'elles démontrent leur solidarité envers toutes les autres femmes ! Une remarque encore : la grève vise un système patriarcal, elle n'est pas une grève contre les hommes, qui sont bienvenus s'ils veulent témoigner leur soutien à la cause des femmes.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PAYSAN.NE.S EN LIEN AVEC LE RÔLE DES FEMMES. « Les paysannes et les autres femmes vivant en milieu rural jouent un grand rôle dans la survie économique de leur famille et dans l'économie rurale et nationale, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, mais se voient souvent refuser la jouissance et la propriété de la terre, un accès équitable à la terre, aux ressources productives, aux services financiers, à l'information, à l'emploi ou à la protection sociale, et sont souvent victimes de violence et de discrimination sous des formes et dans des manifestations diverses »



DEVENEZ MEMBRE D'UNITERRE

Vous avez suivi notre travail pour la campagne et vous l'avez apprécié.

Vous lisez notre journal et soutenez nos points de vue. Alors, faites le pas. Devenez membre d'Uniterre ! Et incitez vos proches à faire de même.

Pour Uniterre, chaque cotisation compte ! Elles nous permettent de poursuivre notre travail.

En contrepartie, vous recevez notre journal, nos newsletters, vous pouvez profiter de nos services : brigade paysanne, dossiers pédagogiques disponibles.

Vous êtes invité.e.s aux AG et pouvez ainsi prendre part aux décisions stratégiques d'Uniterre.

Tarifs :

Membre paysan-ne :	CHF 200.- / an
Cotisation de soutien :	CHF 400.-/an
Membre non paysan :	CHF 150.-/an
Etudiant-e / apprenti-e :	CHF 60.-/an

Coordonnées bancaires
Banque Raiffeisen Broje Vully Lacs
1564 Domdidier
CCP de la Raiffeisen 17-1378-2
IBAN CH51 8013 9000 0228 4965 5

MERCI !

Un immense merci au donateur qui a fait un très beau cadeau de Noël à Uniterre ! Il/elle se reconnaîtra.

Nous remercions également tous les donateurs qui nous ont soutenus en 2018 et qui continuent à le faire en 2019.

Grâce à tous vos dons et vos cotisations en tant que membres, nous avons pu démarrer l'année bien plus sereinement qu'elle n'avait fini. Et nous pouvons continuer ce beau combat !



AGENDA

L'assemblée générale d'UNITERRE

Samedi 5 avril 2018 à 9h30,
Yverdon, café Le Tempo, quai de la Thièle 3

Marche contre Monsanto

à Morges, 19.Mai 2019

LES SECTIONS D'UNITERRE

Les sections cantonales sont la colonne vertébrale d'Uniterre.

Devenez membres et engagez-vous dans le travail des sections!

Neuchâtel Philippe Reichenbach 079 640 89 63

Genève Ruedi Berli 078 707 78 83

Fribourg Stéphane Mauron 026 655 16 27

Vaud André Muller 021 652 75 50

Jura 021 601 74 67

Chablais Pierre Moreillon 024 499 21 17

Deutschschweiz Mathias Stalder 076 409 72 06

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne, 021 601 74 67
www.uniterre.ch info@uniterre.ch

Responsables du journal

Ulrike Minkner u.minkner@uniterre.ch
Michelle Zufferey, m.zufferey@uniterre.ch

Abonnements et changements d'adresse

Claude Mudry, 079 365 76 10, c.mudry@uniterre.ch

Traductions

Michael Huber
Pascal Mülchi
Stefanie Schenk
Ulrike Minkner

Photographies

Nicolas Repond
Marcus Nürnberger
Nyoni Ndabezinhe LVC

Imprimerie

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs, 1450 Sainte-Croix
024 454 11 26

Crésus

Uniterre utilise les logiciels Crésus. Et vous ?

Crésus Comptabilité, Crésus Salaires et Crésus Facturation : le trio gagnant

Avec plan comptable pour l'agriculture.

www.cresus.ch